

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 1^{er} avril 2009

Président : M. Salvatore GIANNONE
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : M. Rolf GOSEWINKEL
 : M. Philippe SONNARD
Huissier : M. Jacques PITTET

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 1^{er} avril 2009 à 20h00, en la salle Miles Davis Hall Nord du Montreux Music & Convention Center, 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2009.
2. Communications du Bureau.
3. Nomination :
 - 3.1. d'un membre du Conseil intercommunal de l'association de communes SIGE Service intercommunal de gestion, en remplacement de M. Patrick Millasson (udc), démissionnaire.
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapports des commissions :
 - 7.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Pierre-André Spahn demandant modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants (rapp. : M. Christophe Privet) ;
 - 7.2. sur la réponse au postulat de M. Olivier Blanc « Pour des HLM au standard Minergie® » (02/2009) (rapp. : Mme Karine Chevallier) ;
 - 7.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 5'212'000.- pour l'entretien du patrimoine (03/2008) (rapp. : M. Yanick Hess, *in abstentia*).
8. Préavis de la Municipalité :
 - 8.1. relatif aux comptes de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL (07/2009) (date de la séance de commission intercommunale : mercredi 6 mai 2009 à 18 h. 00) ;

- 8.2. relatif à la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois sous la dénomination « ASANTE SANA » et à l'adoption des statuts y relatifs et l'adhésion à la nouvelle association (08/2009) (date de la séance de commission intercommunale : mercredi 22 avril 2009 à 20 h. 00) ;
- 8.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 700'000,- pour financer la construction d'un collecteur d'eaux usées à Caux, En Crêt-d'y-Bau (09/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 23 avril 2009 à 19 h. 00) ;
- 8.4. relatif à l'extension de la structure d'accueil crèche-pouponnière et à la création de cinq places supplémentaires en nursery (10/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: mardi 21 avril 2009 à 19 h. 00).

9. Rapport de la Municipalité :

- 9.1. sur la réponse au postulat de Mme Madeleine Müller intitulé « Quelle politique pour les aînés à Montreux » (11/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 23 avril 2009 à 19 h. 00).

10. Rapport-préavis de la Municipalité :

- 10.1. relatif à la subvention 2009-2011 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (05/2009) (date de la séance de commission intercommunale : lundi 20 avril 2009 à 19 h. 30).

11. Développement des motions suivantes :

- 11.1. de Mme Irina Gote « Pour une politique communale dynamique en matière de prise en charge des écoliers en dehors des heures scolaires » ;
- 11.2. de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes ;
- 11.3. de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire » ;
- 11.4. de M. Emmanuel Gétaz « Pour une Commune de Montreux en toute liberté ».

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

13. Autres objets s'il y a lieu.

Monsieur le Président Salvatore Giannone déclare ouverte la séance du Conseil communal de Montreux du 1^{er} avril 2009.

Il a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée et, conformément à l'art. 68 al. 3 RCcom, d'implorer la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

M. le Président salue la Municipalité qui assiste à notre séance hormis M. Jean-Claude Doriot, excusé.

Il salue ensuite :

- Monsieur le Secrétaire municipal.
- La secrétaire suppléante du Conseil qui aujourd'hui supplée, la secrétaire en titre étant en charge du PV du PGA.
- Les membres du Bureau et notre huissier
- Les représentants des médias qu'il remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif.
- Le public qui assiste à nos travaux.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux. Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des art. 64 à 66 RCcom. Monsieur le Président Salvatore Giannone demande à ce que la sérénité et le respect mutuel règnent lors des débats.

Présences : 76 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence :

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal ;

M. le Municipal Christian Neukomm aura un peu de retard et s'en excuse également.

Mmes Monia Ferreira, Claire-Lise Gudet, Maja Liew, MM. Olivier Blanc, Thierry Cantarini, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gardiol, Denis Golaz, Francis Gonzalez, Jean-Jacques Kiala, Aurelio Mastropaolo, Christian Mathez, Pierre-Yves Nussbaum, Gérald Perreaz, Edgar Schneider, Jean-Michel Talon, Michel Zulauf.

N'ont pas fait excuser leur absence :

Mmes Catherine Panissod, Christel Stadelmann, MM. Grégoire Furrer, Nicolas Gudet, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Enzo Verme.

En préambule, M. le Président Salvatore Giannone annonce que M. Pierre Rochat a quitté ses fonctions de député. Il avait été élu en 1990.

M. Pierre Rochat a joué un rôle important au sein du Grand Conseil Vaudois : présidence de groupe, vice-présidence de la commission des finances, président de la commission de modernisation de l'Etat (ex-COMOD), mais aussi membre de la première commission d'enquête parlementaire, celle qui, sans base légale, mais par volonté du Grand Conseil, traita de l'affaire Buffat voici plus de dix ans. Et surtout, la présidence du Grand Conseil en 2001-2002, qu'il a assumée avec brio, compétence et humour et qu'il a beaucoup aimée.

M. Pierre Rochat a toujours œuvré dans l'intérêt du Canton et de la ville de Montreux qu'il représentait, c'est pourquoi, M. le Président Salvatore Giannone tenait à lui rendre hommage.

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour selon l'article 72 alinéa 3, par rapport au point 11. Il y manquait les points 11.1, 11.2, 11.3 et 11.4. Il demande qui accepte ces modifications. Les modifications sont acceptées par l'assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2009

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Pas de communication du Bureau.

3. NOMINATION

3.1. d'un membre du Conseil intercommunal de l'association de communes SIGE Service intercommunal de gestion, en remplacement de M. Patrick Millasson (udc), démissionnaire.

La discussion est ouverte.

Mme Zita Ceretti, au nom du groupe UDC, propose M. Franco Meichtry pour cette fonction.

M. le Président demande s'il y a une autre candidature. Ceci n'étant pas le cas il est procédé au vote.

M. Franco Meichtry est élu membre du SIGE à une large majorité.

4. CORRESPONDANCE

Le premier courrier émane du Syndicat de la communication et concerne la menace de fermeture des offices de poste.

Le deuxième courrier émane de M. et Mme Cédric et Anne-Françoise Dubi concernant un problème de signalisation routière. Il s'agit plus précisément du feu dans la montée de la rue Gambetta qui tourne sur la rue Eugène Rambert.

Le troisième courrier émane de M. Rudolf Gerber et signale des fautes graves dans le Plan des valeurs naturelles et paysagères.

Le quatrième courrier émane de Mme Renée Voutat et concerne les nuisances provenant de l'Opus Café.

Ces courriers seront annexés au procès-verbal.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

- 5.1. concernant la pétition de M. Omar Soydan et consorts du 24 novembre 2008 contre la fermeture de l'école des Avants prévue à la rentrée scolaire 2009-2010**
- 5.2. relative au nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts**
- 5.3. concernant le projet de nouveau bâtiment pour le Parlement cantonal**
- 5.4. communiqué de presse dont le titre est : « Dans la continuité de sa volonté affirmée d'information, la Municipalité de Montreux communiquera dorénavant ses principales décisions à l'issue des séances hebdomadaires ».**
- 5.5. communiqué de presse relatif au parking de la Paix par rapport au bail qui a été dénoncé**
- 5.6. communiqué de presse concernant les décisions prises par la Municipalité lors de sa séance du 20 mars 2009**
- 5.7. communiqué de presse sur les cinq places d'accueil supplémentaires pour les bébés.**

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Une motion et deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Le titre de la motion, déposée par M. Jean-Pierre Buholzer, est le suivant : « Motion demandant l'acquisition, par la commune de Montreux, du bâtiment « Ancienne Menuiserie Held » en vue d'en faire un pôle d'activités polyvalentes ».

Cette motion sera développée lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- 7.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Pierre-André Spahn demandant modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants (rapp. : M. Christophe Privet) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Christophe Privet tient à préciser que la motion au Grand Conseil de M. Olivier Feller et consorts, demandant l'interdiction de la mendicité dans le canton de Vaud, avait été refusée par 78 voix contre et 11 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que Montreux Libre estime qu'il faut s'abstenir sur cet objet, parce que cette question devrait être traitée au plan intercommunal, du moment que la police chargée de faire respecter l'ordre public et les règlements est désormais, elle aussi, intercommunale.

Il serait en effet difficile, non seulement pour les policiers mais aussi pour les citoyens, de devoir appliquer ou respecter un règlement différent selon le territoire communal sur lequel ils se trouvent.

M. Caleb Walther déclare que les Verts sont partagés entre abstention et refus de cette motion. Par rapport aux arguments qui viennent d'être évoqués, il va y avoir un règlement régional donc il ne sait pas si cela est nécessaire de se dépêcher pour avoir un règlement communal qui durera très peu de temps.

Maintenant sur le fond, il est vrai que la mendicité peut poser problème et en premier lieu pour les mendiants eux-mêmes. Il ne croit pas que cette motion soit suffisamment claire pour savoir ce que l'on veut.

M. Pierre-André Spahn, dans sa motion, évoque le fait qu'à titre personnel il est pour l'interdiction. Mais en commission, il demande seulement un règlement plus strict.

Qu'est-ce que cela impliquerait en cas d'acceptation de cette motion ? Les attentes du motionnaire sont trop floues. Eclaircir la situation exige des travaux qui ne valent pas la peine, vu qu'une réponse régionale va bientôt arriver.

M. Caleb Walther invite donc à refuser ou à s'abstenir sur cette motion vu qu'elle n'a plus vraiment d'intérêt.

M. Henri Suppicy donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme chacun de vous ici j'ai reçu le rapport de commission. Mais ce n'est pas la première fois que je n'ai pas reçu de projet de rapport.

Alors que vous, M. le Président de notre commission, vous m'aviez dit que vous le glisseriez dans ma boîte aux lettres.

A noter que vous habitez le même quartier que moi, à environ 200 m. de distance, vous auriez pu faire cet effort, d'autant plus que dans notre règlement, article 54 alinéa 5, pour contrôle à la page 23, il est dit : « Chaque rapport est soumis aux commissaires dans un délai fixé. La commission peut décider aussi d'une séance de lecture ».

Il semble que pour les us et coutumes de notre Conseil vous n'êtes pas très au clair. Pour moi-même je les ai lus ces règlements, je ne les connais pas tous, mais j'ai une vue d'ensemble. Je vous encourage à faire de même.

J'espère que pareille chose ne se reproduira pas.

A l'énoncé du titre de la motion de M. Pierre-André Spahn qui interpelle notre Conseil, j'ai été profondément choqué. En plus de cela, le 10 décembre, jour du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme.

Aujourd'hui nous sommes le 1^{er} avril, nous allons donc décider ce que l'on va faire de cette motion. J'espère bien que cela ne va pas être une farce !

Il y a de quoi être remué et j'aimerais défendre ces pauvres gens, dont certains en font profit. C'est la deuxième intervention concertée de nos concurrents sur ce sujet.

Récemment, je participais à un Marché de Noël à Renens, et j'ai vu des enfants faire un bricolage sur des grands panneaux. Ils avaient inscrit : « Les riches aident les pauvres ».

Dans le cas qui nous concerne, non seulement on ne les aide pas, mais on les accable. On les utilise pour essayer de coincer d'éventuels pigeons.

C'est contraire au respect de la dignité humaine.

Dans un livre que je viens de terminer, et qui pourrait intéresser notre motionnaire, livre que j'ai ici et qui s'intitule « Paroles aux pauvres », qui a été édité en septembre 2008 et dont la préface est de Mme Micheline Calmy-Rey, ministre des Affaires étrangères, et dont je me permets de citer deux courts passages.

A la page 115 : « Une personne sur sept en Suisse ne peut garantir son existence par ses propres moyens. Minimisée, passée sous silence, la pauvreté est un problème social majeur dans un pays aussi riche ».

A la page 120 : « ...que 13% des personnes entre 19 et 59 ans doivent être considérées comme pauvres....Cela représente près de 605'000 personnes ».

Je termine par une double conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est vrai qu'en écoutant M. le Conseiller Spahn, la misère à Montreux ne doit pas avoir sa place.

Ma seconde conclusion est de dire que peut-être notre motionnaire devrait être reconnaissant au Ciel ou au Seigneur de l'avoir fait naître du bon côté du porte-monnaie.

Pour toutes ces raisons je m'oppose donc à la prise en considération de cette motion et j'invite chacune et chacun, ici-même, à faire de même.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Christophe Privet remercie M. Henri Supplicity pour sa remarque, mais explique qu'il a essayé de passer à deux reprises à son domicile pour déposer dans la boîte aux lettres le projet, puisqu'il l'avait envoyé le dimanche soir par e-mail à tous les autres commissaires. Malheureusement le domicile de M. Supplicity est verrouillé de l'extérieur et il n'est pas possible d'atteindre les boîtes aux lettres. Les deux jours où M. Privet est venu, M. Supplicity ne lui a pas répondu, et il ne lui a pas été possible d'entrer pour déposer le projet dans la boîte aux lettres.

M. Henri Supplicity reconnaît que c'est un problème, mais il y a toujours la possibilité, vu le nombre de sonnettes et s'il n'est pas à son domicile, de sonner à une autre adresse, et on lui ouvrira la porte.

M. Yanick Hess, s'il peut comprendre les arguments de certains qui pensent qu'en acceptant cette motion cela n'a pas tellement de cohérence vis-à-vis de la visée intercommunale, rappelle que prochainement, théoriquement, et suite au dépôt d'une motion de Mme Jacqueline Pellet au Conseil de sécurité intercommunal, un nouveau règlement devrait arriver.

Il pense que si Montreux se positionne par rapport à cette situation, on peut déjà donner un signe. Après, la question de l'éthique, par rapport à ces mendiants ou ces vendeurs de rue itinérants, peut se poser. Mais il note aussi que parfois certaines de ces personnes s'en prennent aux plus démunis et jouent sur la sensibilité et il ne trouve pas toujours agréable de se trouver dans ce genre de situation.

Il encourage à prendre en considération la motion de M. Pierre-André Spahn, et ensuite, certainement que Sécurité Riviera reviendra avec un règlement qui traitera les différentes situations et que la Police aura l'intelligence de les traiter avec doigté.

M. Patrick Haari pense que le bon sens prévaut. Personnellement il est sensible à la réaction de son collègue qui a le bon sens de dire qu'il faut regarder finalement l'homogénéité. La réponse à la réaction politique de la conseillère communale socialiste au niveau du plan intercommunal serait à son avis, pour Montreux, plus attentiste.

Il faut attendre de voir ce qui va se faire au niveau des autres communes et agir par la suite à Montreux, dans un sens d'homogénéité et dans un sens pratique, parce qu'on va déplacer le mendiant de la Migros Montreux qui, par contrainte, partira sur Vevey. Il faut être logique et ne pas placer la charrue avant les bœufs.

M. Pierre-André Spahn a bien entendu tous ceux qui se sont exprimés. Tout d'abord, il rappelle que dans le texte de sa motion, il précisait bien qu'un règlement intercommunal devait être établi et il incitait, par le fait d'accepter cette motion, la Municipalité de Montreux à donner l'avis du Conseil concernant le règlement futur qui sera établi. Ce règlement est déjà d'ailleurs en cours d'établissement, puisque les travaux, sauf erreur de sa part, sont en marche. Il s'agit donc bien de donner une idée par rapport à la volonté que l'on a dans la commune de Montreux.

Il rappelle également qu'il agit en tant que président de la SICOM, qu'il représente à ce titre là aussi bien les commerçants, que les cafetiers restaurateurs et les hôteliers. Ces derniers sont absolument négatifs par rapport à cette mendicité dans la rue.

Il comprend bien que cela peu choquer certains. On parlait de la pauvreté en Suisse, il en est complètement conscient. Il croit savoir que les services sociaux sont débordés par le travail à ce sujet là. Il le répétait, il n'y a pas bien longtemps, qu'il y a un quart de la population montreusienne qui touche des subsides pour l'assurance maladie. La pauvreté en Suisse on la gère. Il y a un revenu minimum de réinsertion.

Il ne croit pas avoir vu, parmi les mendiants à Montreux, beaucoup de suisses. C'est souvent, il le répète, des gens malheureusement exploités. Il est bien conscient qu'ils sont pauvres, mais ce sont bien souvent des gens qui viennent de l'étranger, qui sont exploités par une espèce de mafia, qui les pose au coin de la rue, qui les contrôle toute la journée pour savoir s'ils ont bien fait leur travail, etc...

Ce qu'il demande c'est un règlement qui soit clair, net et précis. Peut-être que ce règlement ne va pas interdire la mendicité, mais il va en fixer les cadres. Et quand on a des cadres, on peut faire respecter certaines règles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

On lui dit qu'il faut attendre de voir ce que font les autres communes. Pourquoi toujours attendre ? Pourquoi pas une fois être les précurseurs en matière de quelque chose. On n'est pas des moutons et pas là pour faire comme les autres. On est assez grand pour décider de ce que l'on a envie de faire.

Il invite vraiment à accepter cette motion et il rappelle qu'en acceptant cette motion ce n'est pas une interdiction de la mendicité, mais la création d'un règlement. M. Spahn veut un règlement avec un cadre strict et que ce problème de mendicité puisse être géré dans la ville de Montreux.

M. Olivier Gfeller estime qu'en ce qui le concerne, si un problème doit être résolu à ce niveau là, c'est au niveau intercommunal. Comme toujours, quand un texte n'est pas présenté au bon endroit, qu'il est présenté au niveau communal alors que les choses devraient être résolues au niveau intercommunal, cela devient un vote symbolique.

Certains l'on dit, on donne un signe et le signe est quand même clair s'il en croit le texte du motionnaire, on va dans le sens d'une interdiction.

M. Gfeller s'interroge par rapport à l'acharnement des libéraux concernant la mendicité. C'est le deuxième texte qu'ils présentent à ce sujet. Il y a eu un texte de M. Schoeneich sur les musiciens de rue, ensuite il y a M. Spahn.

Il aimerait rappeler aux libéraux une chose, c'est la réaction de leur Conseiller d'Etat M. Leuba qui semblait pleine de bon sens, lorsqu'il a été confronté à des propositions semblables au parlement vaudois. Il l'a d'ailleurs aussi dit dans la presse : « Il me semble que la police a des problèmes plus urgents que cela à résoudre ». M. Gfeller partage son avis.

Quand M. Gfeller voit cet acharnement, il se dit qu'il a bien fait depuis quelques années, lorsqu'il croise un musicien de rue, il ne peut pas donner à chaque fois quelque chose, mais quand il donne, il donne toujours Frs 2.-. Il lui donne Frs 1.- pour aller jouer sous la fenêtre de M. Spahn et Frs 1.- pour aller jouer sous la fenêtre de M. Schoeneich, en se demandant lequel des deux va craquer en premier. Maintenant on a la réponse et il invite chacun à faire de même, comme ça, peut-être, ils connaîtront la musique.

M. Gfeller avait eu l'occasion de citer les Shadocks, concernant une cravate de M. Spahn et lors d'une autre circonstance, où l'on avait aussi à faire à une de ses propositions, il avait cité un adage Shaddock, que M. Spahn semble respecter, et qui dit : « Pour avoir le moins de mécontents possibles il faut toujours taper sur les mêmes ». Il semble à M. Gfeller que cet acharnement est regrettable. Il considère que l'on ne résout pas les problèmes de pauvreté avec des interdictions.

M. Michel Bongard déclare que quelque soit le conseil compétent pour traiter de cette question, que ce soit Police Riviera ou le Conseil communal de Montreux, ce que propose M. Pierre-André Spahn mérite une discussion.

Il faut faire une distinction entre des musiciens, qui peuvent gêner avec des musiques répétitives les personnes qui travaillent ou qui habitent à proximité, cela on peut très bien le comprendre, et un mendiant silencieux, qui dans le tunnel à la gare est à genoux vers 8h00 du matin et quand on repasse à 11h00 il est encore là. A son sens le problème est complètement différent.

Tous ces gens ont certainement beaucoup de misères. Pour M. Bongard, leur donner Fr 1.- ou Fr 2.- cela le met quand même un petit peu mal à l'aise. Pas parce qu'il leur donne de l'argent, il en a bien assez pour leur donner quelques francs, mais le fait de croiser leur regard le met mal à l'aise.

Mais ce n'est pas une raison pour interdire. Le don et le partage fondent les relations qui unissent les gens dans la société. Ce sont les valeurs judéo-chrétiennes et c'est fondamental. Les pauvres et les mendiants peuplent toutes les histoires de la bible.

Il n'est pas facile de donner de la main à la main. On préfère un bulletin de versement, c'est anonyme, on en ajoute un dans la série que l'on prépare chaque fin de mois.

En outre, la motion de M. Spahn n'est pas claire. Est-ce qu'il s'agit de réglementer, d'interdire ? Ce n'est pas clair. Quant à un éventuel dépôt par car le matin et à une reprise le soir, il ne faut pas oublier que l'on est pour la plupart des employés et que notre travail est aussi contrôlé, c'est presque dans la nature de nos activités.

Pour l'ensemble de ces raisons, M. Bongard invite fermement à refuser cette motion qui est malheureusement teintée de xénophobie et qui est détestable en ce sens là.

M. Patrick Haari déclare qu'aujourd'hui on parle de régionalisation, d'une Police municipale qui doit être compétente sur différentes communes. Sauf erreur, M. le Municipal Alain Feissli le confirmera, un règlement doit se faire au niveau de Police Riviera, il ne faut donc pas créer une indépendance sécuritaire entre les différentes communes. M. Haari rejoint la sensibilité de son collègue M. Gfeller, il faut mettre la force au niveau d'une assemblée ou de décisions qui doivent être prises sur le plan intercommunal et par la suite la question sécuritaire sera la même pour Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey, etc.

Mme Jacqueline Pellet relève deux points. L'ambiguïté de cette motion. Son ambiguïté sur le champ des compétences qu'elle couvre. Ce n'est pas au niveau communal mais au niveau intercommunal. Un certain nombre de questions vont se poser avec les autres communes.

Actuellement aucune des autres communes n'interdit la mendicité. Il est clair que l'on peut donner symboliquement un point de vue au travers du Conseil communal de Montreux. Mais Mme Pellet voit mal l'impact que cela peut avoir, par exemple lorsque la commune d'à côté organise un festival des musiciens de rue.

Il y a aussi un autre problème, qui est celui de l'amalgame. Dans le texte de M. Spahn il y a un amalgame entre la mendicité et les musiciens de rue. Ce sont deux choses complètement différentes.

Pour les musiciens de rue il y a un règlement qui s'applique. Le vrai musicien de rue doit correspondre à un certain nombre de règles et surtout, dans certaines communes, les musiciens de rue passent devant une commission d'écoute et là on les accepte ou non. Mme Pellet prend l'exemple de Renens, de Lausanne où une commission s'occupe de donner ou non le blanc-seing aux musiciens de rue.

En ce qui concerne la mendicité, va-t-on mettre un agent de police derrière chaque mendiant ? Ce sera parfait, ainsi il n'y aura pas d'agent de police derrière les dealers à la poste de Clarens, ce sera impeccable !

Mme Pellet refuse cette motion pour trois raisons. D'abord elle n'a pas d'unité de matière, elle mélange les problèmes. Ensuite, elle veut faire croire que l'on peut régler un problème à l'aide d'un règlement. Un règlement inapplicable, il n'y a pas suffisamment de personnel pour l'appliquer. Et, ce qui gêne le plus Mme Pellet, c'est que l'on stigmatise les plus faibles dans cette opération.

M. Pierre RoCHAT pour sa part déclare que ce débat est extrêmement intéressant et qu'il a déjà eu lieu, comme l'a dit M. Olivier Gfeller, au niveau du canton. Il comprend et il saisit aussi toutes les nuances et les interrogations que l'on peut avoir en regard de la problématique sociale générale, la problématique de sensibilité éthique, toutes ces questions sont soulevées dans le cadre de réflexion de ce type.

Toutefois il aimerait quand même modifier un tout petit peu l'usage ou l'utilisation que fait M. Gfeller des déclarations de M. Leuba. M. Leuba qui est en charge du Département de l'Intérieur au niveau du cantonal et qui intervenait sur cette question probablement parce qu'on l'avait interrogé, a une réflexion éthique assez profonde sur cette question et a été amené à dire qu'il y a d'autres priorités au niveau cantonal, mais il était aussi habité d'une conviction, c'est la conviction absolue que ce genre de responsabilité incombe aux communes.

C'est aussi ce genre de raisonnement qui l'a amené à dire : « Mesdames et Messieurs les syndicats qui posez des questions, occupez-vous de ces questions dans vos communes ».

M. RoCHAT souligne qu'il est membre du conseil de Police Riviera, et que cette façon de dire qu'il faut renvoyer ça à Police Riviera, ce n'est pas une solution car la Riviera n'a pas les mêmes problèmes à Saint-Légier, à Blonay, à Chardonne, à Jongny qu'à Montreux ou à Vevey.

En son âme et conscience chacun doit voter sur ce problème. C'est finalement un vote un peu philosophique, de principe, sur cet objet. Ensuite la Municipalité fera rapport et l'utilisera, à bon escient ou non, d'une manière ou d'une autre, dans le cadre de la relation avec le Conseil de Sécurité Riviera.

Pour sa part M. Pierre RoCHAT réfléchit encore, il est assez partisan d'être ferme. D'ailleurs, à Genève la police l'a dit : « Aujourd'hui on est au moins au clair sur ce que l'on peut faire ». Donc quelque part cela paraît assez opportun de soutenir cette motion.

M. Alexandre Staeger pose brièvement une question en réponse aux arguments de M. Yanick Hess. Dans le cadre de la régionalisation que se passe-t-il si aujourd'hui la motion est acceptée, qu'elle est traitée par la Municipalité et qu'ensuite au niveau intercommunal, la mendicité n'est pas interdite ? Est-ce que dans ce cas il y aura une interdiction de la mendicité jusqu'à ce que ce problème soit réglé au niveau intercommunal ? Ainsi ce serait interdit pendant quelques mois et ensuite ce serait à nouveau permis ou on part du principe que le règlement de police intercommunal laisse finalement cette compétence aux communes.

Il semble à M. Staeger que c'est une question assez importante d'un côté pratique.

M. le Municipal Alain Feissli, sans vouloir prolonger ce débat qui a déjà pris passablement de temps, déclare que la Municipalité se doit d'apporter un certain nombre d'éclairages.

Ce qui importe ce soir c'est la forme. Aujourd'hui la commune de Montreux dispose de son propre règlement de police. La commission a eu l'occasion de recevoir des extraits qui touchent ces différents aspects et finalement il faut conclure, à ce jour 1^{er} avril 2009, la motion est techniquement recevable simplement par le fait qu'elle touche un objet qui est de la compétence du Conseil communal, à savoir le règlement de police. Cela c'est un fait.

Toujours au niveau de la forme et pour répondre à la question posée par M. Staeger, si ce soir le Conseil communal devait prendre en considération cette motion, finalement la suite qui lui sera donnée, ce sera simplement un courrier de la Municipalité de Montreux au comité de direction de l'Association de communes Sécurité Riviera, pour lui transmettre cet objet qui est de sa compétence.

Parce que dans les faits, au travers de la création de l'Association de communes Sécurité Riviera, un certain nombre de compétences ont été transférées des conseils communaux au conseil intercommunal, et naturellement l'une de ces compétences est l'élaboration, respectivement l'adoption, d'un règlement général intercommunal de police.

Pour répondre à une autre question sur la forme, il est tenu ce soir pour certain que ce projet de règlement général intercommunal de police devrait pouvoir être mis dans les mains du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera en date du 2 juillet prochain. Donc sur la forme cette motion est recevable, par contre le débat de fond n'appartiendra pas à l'un ou à l'autre des Conseils communaux des dix communes de la Riviera, mais bel et bien au Conseil intercommunal de Sécurité Riviera dans lequel le Conseil communal de Montreux est par ailleurs fortement représenté.

Sur le fond, puisque le fond a été abordé, M. le Municipal Alain Feissli souhaite mettre en lumière le fait que cet objet a été traité récemment par deux fois dans le cadre du Grand Conseil. Une première fois à fin 2007, il s'agissait à l'époque du postulat de M. le Député François Brélaz. Et comme le relevait le président de la commission tout à l'heure, une deuxième fois à fin 2008, au travers du vote sur la prise en considération de la motion de M. le Député Olivier Gfeller.

Sur le fond, M. le Municipal Alain Feissli ne résiste pas à citer quelques phrases de M. le Conseiller d'Etat Leuba, prononcées dans le cadre de la séance du Grand Conseil du 7 octobre 2008, étant entendu que l'on ne peut pas soupçonner M. le Conseiller d'Etat Leuba d'être fondamentalement un homme de gauche.

Il cite donc quelques phrases et pense que cela replacera le contexte dans son environnement :

« Peut-on sanctionner la seule mendicité ? La sanction des jours amendes est-elle pertinente ? Mais ce n'est pas parce qu'une sanction est difficilement applicable qu'il convient de renoncer à sanctionner. Il est vrai que les mendiants punis de jours amendes ne les payeront pas pour cause d'absence de moyens financiers. Ils seront donc sanctionnés finalement par des jours d'emprisonnement.

Mais il faut voir si la pertinence de la sanction face à l'infraction constatée est judicieuse. Autrement dit, le fait de tendre la main trouve-t-il une sanction justifiée dans l'emprisonnement ? Là est la question qui se pose quant à la pertinence de la sanction par rapport à l'infraction constatée. A cet égard le Conseil d'Etat a une opinion tout à fait arrêtée. Il considère que l'emprisonnement qui serait la règle générale est une sanction excessive et non proportionnelle par rapport au trouble à l'ordre public que constitue le fait de tendre la main ».

Sur le fond, M. le Municipal Alain Feissli tient à faire part d'une réflexion tout à fait personnelle qu'il n'a pas échangée avec ses collègues, finalement faut-il employer la police pour combattre l'incivilité, pour combattre la délinquance ou faut-il employer la police pour combattre la pauvreté ? La décision appartient au Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christophe Privet, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est avec 6 OUI, 3 NON et 2 abstentions que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération la motion de M. Pierre-André Spahn « Modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants ».

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion par 36 non, 32 oui et 7 abstentions.

7.2. sur la réponse au postulat de M. Olivier Blanc « Pour des HLM au standard Minergie® » (02/2009) (rapp. : Mme Karine Chevallier) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Karine Chevallier, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 9 oui et 2 abstentions que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport de la Municipalité du 30 janvier 2009 au Conseil communal en réponse au postulat de M. Olivier Blanc « Pour des HLM au standard Minergie® » ;

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport de la Municipalité au Conseil communal en réponse au postulat de M. Olivier Blanc « Pour des HLM au standard Minergie® » ;

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 5'212'000.- pour l'entretien du patrimoine (03/2008) (rapp. : M. Yanick Hess, *in abstentia*).

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Yanick Hess tient à relever pour tous les Conseillers communaux, dont plusieurs ont fait partie de la Commission de gestion, que ce type d'outil est un réel souci pour la Commission de gestion, qui année après année, doit reprendre ces préavis de rattrapage, contrôler point après point pour avoir une vision d'ensemble. C'est un travail très ardu. Il rend donc attentif le Conseil communal que cet outil est des fois difficile à contrôler.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote est très contente que le vœu émis par le groupe socialiste, à savoir, que dans la mesure du possible et sur libre appréciation de la Municipalité, les travaux soient adjugés à des entreprises locales, ait été pris en considération par la Municipalité, bien entendu avec des réserves quant au marché public.

Comme elle l'a déjà dit précédemment, en investissant Fr. 5'212'000.- pour l'entretien du patrimoine, la Municipalité donne un signal politique fort à l'économie locale surtout en cette période de crise.

L'idée du groupe socialiste n'est pas seulement de faire fonctionner les entreprises locales, mais faire en sorte que le petit maçon, le carreleur de Clarens, le peintre de Territet et d'autres puissent avoir du travail et respectivement que les places de travail puissent être sauvegardées.

Ces gens là paient des impôts et à son sens c'est un juste retour d'ascenseur en ces temps difficiles.

D'autre part, Mme Gote comprend les préoccupations de la Municipalité quant au bas coût des réalisations des travaux, mais elle ne souhaite pas que cela se transforme en coup bas pour certaines entreprises locales.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 03/2009 de la Municipalité du 13 février 2009 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 5'212'000.- pour l'entretien du patrimoine administratif communal,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de Fr. 5'212'000.- ;
3. de couvrir ce montant par la provision « Entretien du patrimoine » pour Fr. 4'757'000.- et par le fonds des égouts pour Fr. 455'000.- ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1. relatif aux comptes de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman CIEHL (07/2009) (date de la séance de commission intercommunale : mercredi 6 mai 2009 à 18 h. 00) ;

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.2. relatif à la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois sous la dénomination « ASANTE SANA » et à l'adoption des statuts y relatifs et l'adhésion à la nouvelle association (08/2009) (date de la séance de commission intercommunale : mercredi 22 avril 2009 à 20 h. 00) ;

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Libérale : M. Pierre Rochat

Membres : Mmes Juliane Baumann, Georgette Morisod, MM. Christian Allenbach, Emmanuel Gétaz, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Domenico Silleri, Philippe Sonnard, Lionel Winkler.

8.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 700'000,- pour financer la construction d'un collecteur d'eaux usées à Caux, En Crêt-d'y-Bau (09/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 23 avril 2009 à 19 h. 00) ;

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard déclare que pour équiper toutes ces résidences secondaires c'est à peu près Fr 30'000.- par résidence, que la communauté doit investir pour s'assurer que ces chalets soient correctement reliés au réseau d'évacuation des eaux usées.

On remarque aussi que ce souci maintenant d'éviter d'avoir des fosses septiques confirme l'attention que l'on a désormais pour la préservation de cette ressource importante qu'est l'eau potable. Montreux est une sorte de château d'eau.

En ce qui concerne cet endroit, M. Bongard fait part du vœu des verts qui souhaitent que ce ne soit pas la première étape pour d'autres constructions dans cette partie du territoire qui ne doit pas s'urbaniser plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Une question aussi à l'attention de la commission sur la répartition des coûts, comment ont-ils été répartis précisément entre les deux principaux financiers que sont la Commune de Montreux et la Compagnie de chemins de fer ?

En ce qui concerne l'impact sur l'environnement, M. Bongard remarque que le chapitre est terriblement pauvre en information. Il est regrettable que la Commune de Montreux, qui a pourtant financé une étude sur les emplacements où sont situés les narcisses sur son territoire, n'en fasse pas mention dans ce préavis.

Il est très important de tenir compte des narcisses, puisqu'en fait les travaux prévus traversent une des magnifiques prairies très facilement accessible pour les touristes, puisqu'elle est desservie par la ligne de chemins de fer et qu'elle est connue de très loin. Là, il y a une attention particulière à réserver à cette problématique et malheureusement il est dit que les travaux devraient être entrepris à partir du mois de mai, soit au début de la floraison qui s'étend jusqu'au mois de juillet. Il y a un réel problème à régler.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : M. Anthony Huys

Membres : Mme Claire-Lise Gudet, MM. Patrick Aubort, Michel Bongard, Yanick Hess, Alain Hiltmann, Denis Michel, Michel Posternak, Edgar Schneider, Guillaume Wicht, Lionel Winkler.

8.4. relatif à l'extension de la structure d'accueil crèche-pouponnière et à la création de cinq places supplémentaires en nursery (10/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: mardi 21 avril 2009 à 19 h. 00).

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yves-Laurent Kundert déclare qu'il y a deux petits soucis par rapport à cette commission. Tout d'abord la date, puisque le 21 avril il y a une séance prévue pour le PGA et qu'il est difficile d'être à deux endroits à la fois. Ensuite, ce n'est pas un souci, mais un souhait, c'est que la commission puisse siéger sur place, à la pouponnière, afin que les commissaires puissent voir ce qui leur est demandé.

M. Daniel Manzini s'exprime en tant que parent et membre du parti socialiste, et il ne peut que se réjouir du dépôt de ce préavis.

Il invite la commission à prendre un tout petit peu de hauteur et de ne pas se limiter simplement à ces cinq places de garderie pour la nursery, mais de saisir l'occasion pour faire un bilan global de l'accueil de la petite enfance à Montreux. Il propose à la commission de pouvoir analyser ce qui se fait également à l'extérieur, de regarder s'il y a un déficit peut-être plutôt du côté de Montreux centre ou plutôt sur les hauts, voire du côté de Clarens, et de saisir cette opportunité de travailler un peu comme une commission de gestion qui se poserait la question si vraiment il y a un déficit et quelles sont les solutions que l'on peut apporter à cette problématique à Montreux.

Le deuxième point que M. Manzini désire aborder, ce sont les deux chiffres qui l'ont interpellé, qui sont présents dans le préavis. Il y est indiqué un déficit de 40 à 70 places pour les bébés qui sont dans les listes d'attente et les Fr 200'000.- pour les cinq places. Si on analyse ces deux choses, on se dit qu'effectivement il y a une grande demande. Par contre le coût par bébé est quand même considérable puisqu'on arrive à Fr. 40'000.- la place.

M. Manzini s'interroge et peut-être la commission le fera aussi, de savoir s'il n'y a pas d'autres solutions, car il a le sentiment que l'on va dans le mur, si on imagine qu'à un moment donné une maman doit payer Fr. 40'000.- ou que c'est la collectivité qui doit payer pour elle, est-ce que cela vaut encore la peine qu'elle travaille et qu'elle touche un salaire? M. Manzini se dit qu'en définitive il y a peut-être d'autres solutions que celles qui sont proposées ici, et qu'il faut regarder avec l'ensemble des places d'accueil, pas seulement avec la pouponnière.

Si l'on est un peu visionnaire, et que l'on se dit que ces coûts vont encore augmenter, parce que les contraintes liées aux directives de SPJ sont très fortes, et qu'il n'y aura pas diminution des coûts un peu comme la problématique de la santé, il s'avérera qu'il n'y aura que deux solutions, soit diminuer l'offre sociale, et M. Manzini le regretterait, soit augmenter les impôts et d'autres le regretteraient certainement aussi.

On est aujourd'hui dans une situation où il faut se poser ces questions pour essayer d'éviter que l'on ne puisse plus accueillir des enfants parce que c'est trop cher ou que cela coûte trop cher à la collectivité.

Mme la Municipale Edith Willi désire apporter deux corrections par rapport à ce préavis. D'une part la date pour les commissaires, comme la séance PGA a été fixée après coup, cette commission se réunira le jeudi 23.04.2009 à 18 h.00 et d'autre part, en page 2, un certain nombre de places sont énumérées et il y a eu confusion entre les places qui appartiennent à l'ensemble du réseau REME et celles de la pouponnière. Les chiffres exacts seront donnés en commission.

Mme la Municipale Edith Willi tient à préciser maintenant ces chiffres, pour que ceux qui le désirent, puissent corriger directement le préavis. Il s'agit de 174 places en préscolaire, 54 places parascolaires et 164 places auprès des mamans de jour ou accueil familial de jour. Ce sont les chiffres qui figuraient dans le préavis lorsque l'adhésion au réseau REME a été votée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Yves-Laurent Kundert

Membres : MM. Jean-Pierre Buholzer, Daniel Guex, José Jorge, Yann Krebs, Jean-Daniel Rochat, Domenico Silleri, Henry Supplicy, Rudolf Thomann, Bernard Tschopp, Christian Vernier.

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

9.1 sur la réponse au postulat de Mme Madeleine Müller intitulé « Quelle politique pour les aînés à Montreux » (11/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 23 avril 2009 à 19 h. 00).

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer citant le titre du postulat : « Quelle politique pour les aînés à Montreux », déclare qu'il l'aurait intitulé : « Quelle pathologie pour les aînés à Montreux ». Il lui semble que l'on confond pathologie avec centre de loisirs.

Chez les seniors il semble n'y avoir plus que des ivrognes, voire des malades mentaux. Il en veut pour preuve : « Prophylaxie de l'alcoolisme, Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, Polyclinique psychiatrique de l'Est vaudois, Centre de psychogériatrie ». On a vraiment envie d'entrer dans ces zones là.

Ensuite, si on aime le chant, il y a douze sociétés de chant, mais il faut se débrouiller pour trouver les adresses ! En guise de consolation il y a 10 sociétés de musique ! C'est extraordinaire ! Donc il y a de l'ambiance à Montreux, mais il faut un peu chercher les adresses, les lieux, etc.

M. Buholzer trouve que c'est indigne d'une politique sociale, alors que l'on est sensé avoir une majorité de gauche à Montreux.

Mais heureusement qu'il y a une petite note poétique, car si l'on est déprimé, si l'on n'a pas le moral on peut adhérer à la Fédération internationale des Pêcheurs Amateurs du Léman. Alors là il y a de quoi se requinquer, lever le coude ils connaissent !

Mme Jacqueline Pellet va dans le même sens que M. Jean-Pierre Buholzer. Elle aimerait souligner l'indigence de ce document que l'on ne peut pas qualifier de rapport.

Mme Madeleine Müller demandait que l'on mène une réflexion sur une politique pour les aînés à Montreux : « Quelle politique ? », mais maintenant on a la réponse, il n'y en a aucune.

Le papier que l'on a reçu établit une liste. Une simple liste de ce qui existe, et qui aurait pu être établie par n'importe quelle personne un peu au fait de ce qui se passe dans la commune, il n'y a pas besoin d'une Municipalité pour ça.

Mme Pellet est étonnée aussi qu'il n'y ait aucune allusion aux fonds Kümmer qui auraient pu être en partie activés pour réaliser un projet concret pour les aînés. De plus, la vague esquisse de ce qui pourrait éventuellement se passer à l'avenir, et ceci c'est juste avant les conclusions dans le rapport, c'est écrit au conditionnel et quasiment renvoyé aux calendes grecques : « ... parce que l'on pourrait peut-être envisager d'y réfléchir si l'on parlait du projet urbain de Clarens ».

Mme Pellet déclare qu'elle ira en commission, mais comme il n'y a aucune proposition sérieuse ni réelle visée politique, elle demandera le renvoi de ce rapport à la Municipalité et sa non-acceptation.

Mme Madeleine Müller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse de la Municipalité à mon postulat : « Quelle politique pour les aînés à Montreux ? » m'a quelque peu surprise pour ne pas dire déçue.

L'idée de ce postulat est de créer un centre de loisirs et non d'en construire un. La commune dispose certainement des locaux qu'elle pourrait mettre à disposition pour aménager un endroit agréable, convivial et accessible à tous et ouvert six jours sur sept.

Un local pour prendre le repas de midi et qui servirait aussi pour d'autres activités l'après-midi. Une deuxième pièce permettrait d'organiser des expositions, des concerts, des conférences et aussi pour des cours de chant, etc.

J'ai lu avec attention la liste des activités que propose la ville de Montreux pour les aînés. Le constat est plutôt décevant. A part les clubs de pétanque, de chant, et autres activités ponctuelles, c'est-à-dire une fois par semaine, par mois ou même une fois par année pour l'atelier de Noël, il n'y a pas grand-chose.

Le but du centre de loisirs est de réunir toutes sortes d'activités dans le même lieu et de donner la possibilité aux personnes intéressées de s'y rendre selon leur bon plaisir.

Je me permets de vous rappeler que Vevey et la Tour-de-Peilz, qui ont un nombre inférieur d'habitant que Montreux, sont dotées d'un centre de loisirs qui marche très bien. Alors pourquoi pas Montreux ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. Pierre Rochat va détonner après toutes ces déclarations. Il est vrai qu'il décline ses intérêts, puisqu'il est Directeur d'un établissement médico-social relativement important de la région, qui développe un grand nombre d'activités pour des personnes du quatrième âge.

Pour sa part, il aimerait féliciter la Municipalité. Bravo pour l'excellent rapport qui est présenté. On a enfin une Municipalité, un exécutif, qui présente quelque chose qui en appelle au maintien des responsabilités individuelles. C'est quand même un comble si après avoir été accompagné à la crèche où l'on nous a tout fait, éduqué à l'école parce que les parents démissionnent, accompagné dans l'entreprise où l'employeur s'occupe de tout parce que l'on n'est plus fichu de se trouver un logement, d'assumer ses charges, il faudrait encore, quand on arrive au troisième âge, que ce soit la Municipalité qui décide de quel club de chant, quel club de pétanque ou quelle organisation à laquelle on va adhérer.

Il faut cesser de dénigrer toutes ces organisations qui ont des valeurs extraordinaires. C'est un petit peu trop facile de dire : « Regardez cette multitude de sociétés de chant ». Il y a un travail fantastique qui se fait dans ces sociétés. La solidarité qui fonctionne à ce niveau là en appelle finalement aux responsabilités individuelles de chacun.

M. Pierre Rochat trouve que ce qui est proposé est excellent, il y a des tas de choses qui sont mises en place et on n'a pas besoin d'imiter les autres communes.

On peut aussi mettre sur pied quelque chose avec du bénévolat, avant de demander à la Municipalité et à des fonctionnaires de s'en occuper, et il espère que ce rapport sera accepté.

M. Olivier Gfeller rassure M. Pierre Rochat, il n'a pas de citation de M. Leuba à lui opposer. Par contre, il aimerait juste attirer l'attention sur le fait qu'il y a un postulat qui a été accepté par le Conseil communal et qui demande une vision politique globale avec des intentions. C'est pourquoi il y a déception, car en fait ce qui est présenté c'est un catalogue. M. Gfeller a beaucoup de respect pour toutes ces sociétés et il apprécie beaucoup ce qui s'y fait

Il aurait simplement été bien d'avoir l'expression d'une intention municipale, que l'on sente un mouvement par rapport à un phénomène de société, dont tout le monde parle et M. Gfeller ne veut pas enfoncer les portes ouvertes, mais il s'agit du vieillissement de la population.

C'est pourquoi il y a des déceptions qui ont peut-être été exprimées avec un peu trop de véhémence, et M. Rochat s'est fait plaisir en y répondant avec sa propre véhémence.

M. Gfeller pense que si l'on reprend la question du postulat, il y a là quand même quelque chose à dire.

M. Patrick Haari a bien entendu M. Pierre Rochat, et il a écouté attentivement ses propos. Mais finalement les aînés sont les personnes qui ont fait le pays. Aujourd'hui M. Haari a la barbe rousse et brune, demain il l'aura blanche et il espère qu'en l'ayant blanche quelqu'un lui donnera un coup de main.

Il y a des questions comme la question sécuritaire qui dépasse le simple débat partitocratique, mais il en va de l'intérêt du plus grand nombre des citoyennes et des citoyens de cette commune ou du canton. Et dans ce sens là, M. Haari pense qu'il serait intéressant de rentrer en matière et voir ce qui peut être mieux fait, à côté de ces associations, pour occuper le troisième âge. Mais ces associations, par le bénévolat ou autres relations, pourraient s'occuper de nos aînés même pendant les heures de travail.

Il y a bien entendu les associations de pétanque, de nautisme, etc., mais on a besoin d'occuper ces personnes. Beaucoup d'aînés sont seuls, et c'est pourquoi M. Haari attire humainement l'attention, car un jour on sera tous confronté à cette situation.

M. Jean-Pierre Buholzer pardonne à M. Pierre Rochat ses propos « réac » parce qu'aujourd'hui c'est le 1er avril et qu'il croit toujours au poisson d'avril.

Il regrette la démission de M. Rochat du Grand Conseil car il aurait pu leur communiquer toutes ses bonnes idées et que c'est une grande perte pour le Grand Conseil qu'il se soit retiré, mais on peut bénéficier de son savoir pendant encore de nombreuses années à Montreux. Peut-être que M. Buholzer le regrette aussi, mais comme c'est un poisson d'avril, il peut continuer !

M. Pierre Rochat remercie M. Jean-Pierre Buholzer pour ses réactions. Face au vieillissement de la population il faut développer des structures. Objectivement le constat est parfaitement clair, il y a un certain nombre d'analyses d'évolution démographique qui sont en train d'être contredites.

Ce n'est pas à cause d'un vieillissement caractérisé de la population que l'on va augmenter la population dépendante, indigente, en difficulté, etc.

Globalement on a des moyens aujourd'hui de conserver l'autonomie, il y a des efforts communaux considérables qui sont faits pour que les gens puissent rester à domicile. Des efforts considérables, dans le domaine du logement, sont faits pour qu'ils gardent une autonomie de bon aloi.

Objectivement on a envie de rester des individus à part entière et non pas d'être occupé dans des clubs adaptés pour des circonstances particulières. On veut rester des citoyens à part entière et pouvoir fonctionner tout à fait normalement.

M. Rochat pense qu'il y a bien plus de citoyens âgés qui justement ne souhaitent pas des structures spécifiques.

M. Rochat invite encore une fois à être attentif au très bon rapport de la Municipalité qu'il salue.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce rapport sera examiné par la commission suivante :

Présidence UDC : M. Patrick Haari

Membres : Mmes Marie-Claire Fauconnier, Madeleine Müller, Jacqueline Pellet, MM. Francis Brülhart, Jean-Pierre Buholzer, Jean-Marc Forclaz, Michel Granato, André Groux, Ahmad Jahangiri, Jean-Pierre Schmid.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

10.1. relatif à la subvention 2009-2011 à Montreux-Vevey Tourisme (MVT) (05/2009) (date de la séance de commission intercommunale : lundi 20 avril 2009 à 19 h. 30).

Chacun ayant reçu ce rapport-préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence Montreux-Libre : M. Alexandre Staeger

Membres : MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Jean-Marc Forclaz, Jean-François Gailloud, Rolf Gosewinkel, Yanick Hess, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Ludwig Lemmenmeier, Franco Meichtry.

11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS SUIVANTES :

11.1. de Mme Irina Gote « Pour une politique communale dynamique en matière de prise en charge des écoliers en dehors des heures scolaires » ;

Mme Irina Gote donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par le biais d'une communication au début de l'année 2009, la Municipalité informait le Conseil qu'elle considérait le traitement du postulat Bécherraz sur « l'école à journée continue » comme clos, bien que le Conseil ait voté un amendement refusant de prendre acte de la réponse qui y avait été donnée.

Cette motion entend demander à la Municipalité de faire le travail d'analyse et d'information qu'elle a cru bon d'éviter mais que le Conseil a souhaité voir aboutir lorsqu'il a accepté l'amendement.

Il s'agit de la prise en charge des écoliers en dehors des heures scolaires (avant l'heure de début de matinée, au moment du repas de midi et lors des devoirs surveillés).

L'évolution de la société a considérablement changé le rythme de la vie quotidienne et, pour les parents ou les familles monoparentales qui travaillent, souvent loin de leur lieu de domicile, le repas et la garde des enfants en dehors et entre les heures scolaires sont souvent un casse-tête.

Avec la démarche ETACOM, la responsabilité de l'organisation de la prise en charge des élèves, en dehors des heures d'école, (et pour autant, bien sûr, que les familles le demandent) appartient à la commune.

Cette motion demande que la situation montreuusienne en la matière soit examinée en détail :

- De quelle façon la commune récolte-t-elle les informations et analyse-t-elle les besoins concernant la garde des écoliers, avant et après l'école ainsi que durant la pause de midi ?
- Quelles sont les structures à même de répondre à ces besoins ?
- Y a-t-il des listes d'attente et si oui, quel est le nombre d'enfants concernés ?
- Quelles sont les intentions communales pour ce qui est d'assurer une prise en charge adéquate pour **chaque** demande ?

Autrement dit, il s'agit de cerner les contours puis de mettre en œuvre une véritable politique communale de prise en charge des écoliers en dehors des heures d'enseignement.

A l'heure où certains partis politiques font de cet objet, en lançant une initiative, un cheval de bataille pré-électoral, il serait particulièrement utile de connaître l'état des lieux montreuusiens et de le valoriser ou le développer, si nécessaire.

Comme cet objet a été traité en commission en son temps je demande que la motion soit traitée directement par la Municipalité, ceci d'ici la fin 2009. Je vous remercie de votre attention ».

Le Conseil communal de Montreux accepte à une large majorité que la motion de Mme Irina Gote soit renvoyée à la Municipalité

11.2. de Mme Irina Gote demandant à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes ;

Mme Irina Gote donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 9 février dernier, la Cour des comptes rendait public son « *audit de la Commune de Montreux en matière d'aliénation et d'acquisition d'immeubles et subsidiairement d'octroi de permis de construire* ».

Les résultats : constatations, recommandations et conclusions ont mis en évidence des lacunes patentes dans l'environnement de contrôle et des dysfonctionnements sérieux dans l'élaboration et la mise en œuvre de procédures claires de travail.

Chaque membre de ce Conseil a été profondément touché voire choqué par la diversité et l'ampleur des éléments mis en évidence par les magistrats de la Cour. Le lien de confiance entre l'exécutif et le législatif a été atteint.

Cette motion n'a pas pour objet de ressasser les problèmes mais d'aider à leur résolution.

Tout d'abord, il s'agit de permettre, entre le Conseil et la Municipalité, chacun dans sa sphère de compétence, l'instauration d'un véritable échange sur la façon de tirer les conséquences de l'audit.

Cela doit se faire au travers de l'analyse d'une commission de notre Conseil qui, en rapportant, permettra un véritable débat public.

De plus, cette motion demande un engagement ferme de la Municipalité sur les points suivants :

- Etablir un plan d'action public prenant en compte toutes les critiques (avec la description des ressources activées pour résoudre les problèmes).
- Lancer un processus de régulation et de correction des dysfonctionnements avec un calendrier précis des mesures envisagées.
- Rendre visible la mise en œuvre et le déroulement de ce processus par une communication régulière au Conseil communal.
- Elaborer un rapport détaillé sur les conséquences que la Municipalité tire de la situation.

Madame et Messieurs de la Municipalité, si vous voulez que le lien de confiance entre le législatif et l'exécutif soit restauré, vous ne pouvez pas faire l'économie d'un débat ouvert, transparent et public.

C'est ainsi par l'écoute, l'échange, l'explication et la concrétisation de solutions en collaboration avec le Conseil communal que nous pourrions dépasser la crise et travailler au bien de la commune.

Pour conclure, je demande donc qu'une commission de notre Conseil soit nommée pour débattre de cette problématique.

Merci pour votre attention ».

11.3. de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire » ;

M. Pierre Rochat donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, Cher collègues,

Lors de la séance de Conseil Communal d'octobre 2007, notre collègue M. Michel Zulauf est intervenu par interpellation pour déplorer cette décision municipale qui aurait consisté à refuser toute participation à ce grand projet régional de patinoire à Puidoux.

La Municipalité nous a expliqué, un peu légèrement, que tant en terme d'opportunité que de priorité cette participation à un grand projet régional n'entraîne pas en ligne de compte pour notre Exécutif.

J'étais alors intervenu pour soutenir M. Zulauf, annonçant même que s'il déposait un postulat à ce sujet je le soutiendrais.

Depuis, le temps a passé et rien ne s'est fait, par contre, je sais que la région regrette cette position montreusienne restrictive, d'autant plus qu'au vu de la part significative que nous devrions prendre dans le financement de ce projet d'envergure, notre refus ralentit considérablement, voire bloque, l'avancement attendu de cette nouvelle infrastructure sportive.

Sans refaire l'histoire, nous devons nous souvenir que c'est depuis fort longtemps que ce projet de patinoire fait phosphorer les esprits. Et ça remonte sûrement aux années 60 du siècle passé, lorsqu'on envisageait de la faire sur l'usine de traitement des eaux usées du Pierrier, si ce n'est pas encore bien avant ! Ce projet de Clarens avait été abandonné parce que la solution d'un financement régional, soit à l'époque plutôt à cause des réticences veveysannes, n'avait pas pu se concrétiser. Dommage, quand on y repense que ce soit nous, Montreux, cette fois qui soyons les empêcheurs de réaliser.

Il faut l'admettre, Montreux a beaucoup de choses et ne peut pas tout faire. Auditorium Stravinski, Marché couvert, salle omnisport, stade de Chailly, Piscine de la Maladère, Casino et même le Château de Chillon si on pousse un peu trop à l'Est, nous ne pourrions pas faire encore, tout seul, le Musée et une patinoire.

Bien sûr, Montreux a cette vocation historique de développer les conditions favorables à l'exercice des sports de glisse et de glace. Mais cette patinoire doit se faire dans un contexte climatique et urbanistique aussi adéquat que possible et à cet égard, le site de Puidoux, me paraît particulièrement bien choisi, à tous points de vue. Entre Monthey et Malley-Lausanne, à bonne altitude et aisément accessible tant pour les sportifs que pour les spectateurs toujours plus nombreux de ces sports réputés nationaux, entouré d'installations sportives, le moins que l'on puisse dire c'est que tout milite en faveur de ce beau projet.

Dès lors, et soucieux de ne pas rallonger, comptant sur un large soutien au sein de ce Conseil, je demande à la Municipalité de rouvrir le dossier, de reprendre langue avec l'association promotrice de ce projet et de nous présenter un préavis, dans les meilleurs délais allant dans le sens d'une participation à définir.

Un peu candide, sachant que désormais le temps presse, je propose le renvoi direct à la Municipalité, quitte, si souhaité, à transformer en postulat ».

La discussion continue.

M. le Syndic Pierre Salvi tient évidemment à son tour à remercier M. Pierre Rochat, ancien Président du Grand Conseil, pour tout ce qu'il a fait pendant tant d'années. Il le prie d'accepter ses excuses parce qu'il va peut-être lui procurer un déplaisir.

M. le Syndic Pierre Salvi pense qu'à l'époque la décision qui fut prise ne l'a pas été avec légèreté. Il existe un certain nombre d'arguments que l'on peut faire valoir et afin de gagner du temps, il propose qu'une commission soit saisie au nom de la Municipalité, en faisant usage de l'article 77 lettre c, qui donne la possibilité de demander qu'une commission soit réunie pour examiner l'opportunité de la prise en considération.

M. Pierre-André Spahn s'excuse de revenir en arrière, mais il n'avait pas le règlement sous les yeux et il a dû le demander.

Concernant la première motion de Mme Irina Gote, il rappelle l'article 77 du règlement que vient de relever M. le Syndic Pierre Salvi, l'article 77 est clair : « Après avoir entendu la Municipalité sur la motion, le postulat ou la proposition, l'assemblée statue immédiatement après délibération ». La Municipalité n'a pas été entendue sur la motion de Mme Irina Gote et pour prendre en considération une motion on ne doit pas la renvoyer mais prendre en considération la motion de Mme Irina Gote immédiatement pour qu'elle puisse être renvoyée à la Municipalité. Ce qui n'a pas été le cas. Il a été accepté de renvoyer la motion à la Municipalité mais elle n'a pas été prise en considération, il y a donc un petit problème.

M. Spahn souhaite tout d'abord entendre la Municipalité et il propose, comme c'est un objet important et qui concerne tout le monde, qu'une commission soit nommée comme cela a été le cas pour la précédente motion, afin d'en discuter en commission ou alors que la prise en considération soit acceptée immédiatement.

Mais il trouve qu'aujourd'hui les choses ont été faites d'une manière erronée et pour ne pas avoir de soucis dans le futur, il demande de revenir à ce point de l'ordre du jour pour procéder de la manière adéquate.

M. le Président Salvatore Giannone remercie M. Pierre-André Spahn et déclare que l'on va terminer le point 11.3. de l'ordre du jour et revenir ensuite à la motion de Mme Irina Gote au point 11.1.

Concernant le point 11.3. la parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président cite l'article 77 c : « Toutefois si la Municipalité, le motionnaire, le postulant ou le proposant le demande, la motion, le postulat ou la proposition est transmis à l'examen d'une commission pour étude et rapport sans que soit préjugé par là la décision définitive sur le fond ».

M. le Président revient donc directement au point 11.1., la motion de Mme Irina Gote.

Mme la Municipale Edith Willy déclare qu'il est vrai que la Municipalité ne s'est pas prononcée directement suite à la lecture de la motion de Mme Irina Gote, mais il est vrai qu'en matière de politique pour l'accueil des écoliers en dehors des heures scolaires la Municipalité accepte de répondre directement à cette motion sans passer par une commission.

M. le Président Salvatore Giannone pense donc que l'on peut garder le vote qui a été fait préalablement.

M. Pierre-André Spahn rappelle qu'une motion est contraignante, ce qui veut dire qu'il faut aller dans le sens du motionnaire. Il est bien conscient que c'est l'idée de la Municipalité. Mais à l'heure actuelle cette motion n'a pas été prise en considération, seul le renvoi a été accepté, et avant de la renvoyer et d'avoir une réponse qui va dans le sens de la motionnaire, il faut la prendre en considération.

Monsieur le Président déclare donc le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte à une large majorité de prendre en considération cette motion qui sera donc directement renvoyée à la Municipalité.

M. le Président annonce que le point 11.4. de l'ordre du jour a été retiré sur la demande du motionnaire.

12. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

12.1. interpellation de M. Guillaume Wicht sur la question des places d'apprentissage au début du printemps 2009

M. Guillaume Wicht donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Les élèves de nos écoles qui vont achever leur scolarité au mois de juillet prochain n'ont jamais eu autant de difficultés pour trouver une place d'apprentissage. En particulier dans le domaine des employés de commerce ou d'administration, qui sont très recherchés en ce moment.

Comment peut-on faire pour alerter l'opinion publique, les responsables d'entreprises, les collectivités, par exemple, sur cette situation délicate ? Nous savons que la Commune de Montreux, depuis de nombreuses années, participe à cet effort de formation en faveur des jeunes ; nous remercions nos Autorités d'accueillir des élèves en fin de scolarité qui doivent effectuer des stages de préapprentissage. Mais peut-on faire quelque chose de plus ? Y a-t-il encore des places d'apprentissage qui sont vacantes ?

D'autre part, et pour conclure, je me permets de poser les questions suivantes :

1. Combien d'apprentis sont engagés en ce moment dans les services communaux ?
2. La Commune peut-elle agir auprès des milieux privés pour encourager l'engagement de nouveaux apprentis ?
3. Une collaboration intercommunale serait-elle de nature à améliorer l'information sur la question de l'apprentissage ?
4. Que fait la Commune pour éviter que des jeunes sans place d'apprentissage ne se retrouvent en rupture avec la société ?

Je vous remercie d'avance, au nom des jeunes en quête d'une bonne formation, et au nom de leurs familles, des réponses que vous serez en mesure de nous apporter, par écrit je l'espère. Merci ».

Mme Edith Willi déclare que vu le nombre de questions posées par M. Guillaume Wicht il sera répondu par écrit, de manière à rassembler les informations, puisqu'il interpelle la Commune en tant qu'employeur et par rapport aux mesures qui sont mises en place.

D'autre part les Directions des établissements scolaires, notamment des établissements secondaires, tiennent aussi une statistique pour connaître le nombre d'élèves sortant qui n'auraient pas trouvé une place d'apprentissage ou quelque chose pour leur avenir tout proche.

12.2. interpellation de M. Pierre Rochat intitulée : « Pour que vogue la galère »

M. Pierre Rochat donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous savons tous par la presse que ce projet de galère peine à trouver son rythme de croisière, en raison notamment des difficultés à lui trouver un port d'attache.

En effet, sa construction fut un projet, puis une réalisation magnifique, dans un contexte économique difficile, qui a permis d'y faire travailler de nombreux artisans en perte d'emploi.

Visiblement, son exploitation pose plus de problème, vu l'originalité de ce bâtiment flottant et la nécessité de lui trouver un endroit adéquat, en rive de lac, pour y être entreposée, notamment l'hiver. Il semble qu'aujourd'hui une solution soit en passe d'être trouvée dans le cadre d'une collaboration avec la CGN, au chantier naval d'Ouchy.

Cela dit, reste à optimiser l'exploitation, ce qui n'est pas une mince affaire.

Or il semble que les autorités exécutives, à juste titre à mon sens, pour plusieurs très bonnes raisons, auraient proposé l'aménagement d'un débarcadère ad hoc, à l'est de l'Auditorium Stravinski. Je pense que la Municipalité a raison surtout que, l'été, toute activité lacustre dans notre région est bien venue, que nos grandes manifestations, dont notamment le Festival de Jazz, offrent de bonnes occasions de synergie avec des animations et divertissements lacustres, sans compter encore que le père fondateur de ce projet, M. Hirt, est montreuisien et a siégé parmi nous.

Dès lors et dans le prolongement de ce développement, je demande à la Municipalité :

- **Qu'en est-il exactement et suis-je bien informé ?**
- **Est-il vrai qu'un projet de débarcadère a été esquissé ?**
- **Est-ce vrai que l'association aimerait bien pouvoir disposer de cette installation cet été, mais que ce sera difficile vu la complexité du projet ?**
- **Si c'est le cas ne pourrait-on pas le simplifier pour faire vite et rester dans les compétences municipales ?**
- **Autrement, quand aura-t-on le préavis municipal à ce sujet ?**

D'avance je remercie la Municipalité de sa réponse ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité souhaite répondre par écrit à cette interpellation.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Christian Bécherraz rappelle que pour les membres du SIGE le rendez-vous est le lundi 20 avril à 18h30, et non le mardi. Il espère que ceux qui ont été nommés pour le SIGE viennent nombreux.

M. Jean-Bernard Kammer, après la Galère, désire parler de la Barque des enfants. En tant qu'ancien caissier de la Barque des enfants, qui est amarrée définitivement au bord de l'Eau froide sur la Commune de Noville, il tient à remercier les membres du Conseil communal pour les dons qui ont été faits lors d'une précédente séance. Ces dons permettront d'amener quelques sous supplémentaires à cette barque qui est bientôt prête à naviguer avec des enfants.

Il tient à préciser que la Barque des enfants, qui se nomme La Demoiselle, est la plus grande barque de Suisse.

Mme Irina Gote demande à M. le Président Salvatore Giannone, que pour la dernière séance du PGA qui a été fixée au 21 avril, les procès-verbaux des précédentes séances soient envoyés.

Afin de pouvoir traiter de l'article 1 ainsi que des oppositions, il est nécessaire d'avoir la vue d'ensemble du règlement, tel que présenté par la Municipalité, ou modifié soit par les amendements de la commission PGA, soit par les amendements et sous-amendements des groupes politiques.

Mme Gote remercie M. le Président de bien vouloir accéder à sa demande le plus rapidement possible, afin de préparer cette dernière séance dans les meilleures conditions.

M. Lionel Winkler revient sur la séance du PGA du 21 avril, et se permet de faire une proposition, car il est rare de siéger un mardi. La séance est d'importance, car c'est peut-être la dernière séance du PGA et qu'il y a des grandes décisions à prendre.

Il propose donc à M. le Président du Conseil communal et à son bureau de sonder le Conseil, de quelque manière que ce soit, afin de s'assurer d'avoir le quorum à cette date là. Car si le quorum n'est pas atteint on déplace trente à quarante personnes, ce qui serait dommage par rapport à l'importance de cette séance.

M. Jean-Pierre Buholzer désire faire part d'une réflexion et donne lecture de son intervention qui a pour titre : « Irrespect de la démocratie » et qui est inspirée par les propos de Mme Jacqueline Pellet :

« Lors des dernières élections les citoyens et citoyennes montreusiens ont élu quatre municipaux de gauche (en tout cas sur le papier) et trois personnalités de droite. Et cette réalité démocratique voulue par le peuple est présentement bafouée...

Certes, on connaît le système de la voix prépondérante du syndic en cas d'égalité, mais cet argument n'est pas, si je puis dire, massue, car lors des débats en Municipalité, ceux-ci se jouent à trois contre trois...Il manque donc la présence d'un élu, aussi cette majorité de gauche voulue par le peuple est bancalée...

Résultat des courses, on hérite d'une Municipalité qui se contente, nolens, volens, d'un consensus mou et c'est pour cette raison que le social à Montreux fait défaut.

Ainsi il faut se battre tous azimuts pour que des projets sociaux aboutissent, je vous épargnerai d'évoquer le NED, tandis que les politiques « vitrines » ont le vent en poupe... Politiques « vitrines » Musée cantonal des Beaux-Arts, vous lisez derrière !

La politique c'est aussi un rapport de forces, mais celui-ci, à Montreux, est biaisé.

Vu qu'il y a maintenant une forme d'équilibre gauche-droite qui ne correspond pas au choix électoral des citoyennes et des citoyens, il est judicieux de tenter d'autres voies, notamment une rencontre avec Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, pour résoudre ce déficit démocratique ».

M. Pierre Rochat s'excuse d'intervenir sous divers, mais il avait une réponse à une interpellation, qui devait être traitée dans : « Les réponses aux interpellations ». La parole ne lui ayant pas été donnée, il demande à M. le Président s'il peut prendre la parole sous divers ou si elle lui sera donnée une autre fois.

M. le Président n'y voit pas d'inconvénient, mais il n'a pas le document. M. Pierre Rochat lui précise que c'est la réponse de la Municipalité à son interpellation portant le titre : « Quel est l'état d'avancement du projet pilote d'agglomération ? ».

M. le Président Salvatore Giannone donne donc la parole à M. Pierre Rochat.

M. Pierre Rochat déclare qu'à la lecture de la réponse à son interpellation, le moins qu'il puisse dire, c'est qu'il n'a pas été très content.

Ceux qui ont fonctionné au Conseil communal depuis quelques années savent que M. Pierre Rochat est intervenu une ou deux fois sur cette question de la régionalisation et qu'il a un tout petit peu le sentiment d'être mené en bateau.

En fait c'est la réponse d'une Municipalité sans grande envergure, en mal de vision, et de capacité à développer des projets d'avenir.

Sur le sujet de la régionalisation, en lisant cette réponse on continue clairement à noyer le poisson, en répétant toujours les mêmes choses, sans se remettre en question et surtout répétant les mêmes choses que le service des affaires intercommunales, qui finalement croit en des projets utopiques mais qui n'empoigne pas les problèmes, et surtout une Municipalité qui ne se détermine pas, qui n'établit pas une position municipale pour les quelques 24'000 habitants qu'elle administre dans cette région.

M. Pierre Rochat a le regret de dire que maintenant la Municipalité laisse passer les trains. Cela lui paraît tout à fait clair.

Dormant sur sa marge financière, qui n'est pas de son fait, mais le fait des Municipalités antérieures. Cela a été répété bien souvent. Ce n'est pas les quelques économies qu'elle fait avec sa gestion qui ont permis de réunir l'énorme fortune dont dispose la Commune de Montreux.

Et c'est sur ces moyens qu'elle dort aujourd'hui, alors qu'elle devrait soit investir dans des projets clairs qui permettent d'avancer ou alors baisser les impôts comme l'a souvent dit M. Pierre Rochat.

Cette Municipalité est incapable de profiter de cette situation pour se profiler comme leader régional. Elle en a les moyens et elle n'a jamais été leader régional. Elle a l'occasion de prendre probablement le leadership sur des communes comme Vevey, voire la Tour-de-Peilz qui avaient joué un rôle dans le passé. Elle en a les moyens et elle ne le fait pas.

La démonstration est faite par ce qui est présenté aujourd'hui. Lors des diverses interventions de M. Pierre Rochat, il lui a été répondu que l'avenir c'est l'agglomération et que l'on allait participer au projet d'agglomération qui sont préconisés par la Confédération, qu'on était en train de développer des concepts, et d'organiser tout ça.

M. Rochat a interpellé en demandant ce qui se passait, car au moment où on devait s'inscrire dans les projets d'agglomération, Montreux et la Riviera n'y figurent absolument pas. Il y a toutes les autres régions du canton mais Montreux n'y figure pas.

Les agglomérations c'est du rêve en couleur. L'agglomération n'est pas une structure, l'agglomération elle existe, c'est un résultat. La Riviera est déjà une agglomération. C'est le rassemblement d'un certain nombre de communes et d'activités qui sont en train de se relier. Cela existe, mais il n'y a pas besoin ensuite d'en faire une structure politique. Il y a aujourd'hui un gouvernement cantonal qui a cette autonomie de gouvernement d'état et il y a des communes, et les communes soit elles fusionnent soit elles ne fusionnent pas.

Mais rêver à des structures intermédiaires, M. Rochat pense que c'est vraiment de l'utopie, mais de l'utopie dans le bon sens du terme, ce n'est pas péjoratif. C'est de l'utopie, c'est de l'imagination, mais il ne faut pas rêver, ce n'est pas ça la solution.

La solution est pragmatique. C'est soit la fusion des communes, soit une association de communes à buts multiples, qui est prévue et organisée dans le cadre de la loi et qui, d'une façon pragmatique, permettrait justement de rassembler les voiries, les garderies, les services de bâtiments, les pompiers, les polices, l'urbanisme, toutes ces structures que l'on fait chacun, les uns à côté des autres, dans 10 communes, en faisant des Hôtels de Ville.

Il n'y a qu'à regarder l'Hôtel de Ville de Blonay, c'est magnifique ! Eux ils sont capables d'en faire un et Montreux n'en est pas capable pour une commune de 20'000 habitants. Cela est une absence d'envergure et une absence de vision de la part de notre exécutif municipal qui décidément ne s'engage pas dans le cadre de grands projets.

Et que l'on ne vienne pas dire à M. Rochat : « Regardez, on a fait Sécurité Riviera, on a fait une association de communes », alors qu'on a fait Sécurité Riviera parce que l'on ne veut pas d'une Police unique. C'est tout. Il n'y a aucune autre motivation pour rassembler des structures de ce type.

En définitive, la réponse ne convient absolument pas à M. Rochat. En plus la manière de répondre aux questions 5, 6, 7, 8 et 9, qui étaient des questions précises et où il attendait des réponses précises, est à nouveau une manière de noyer le poisson en racontant des histoires.

Pour sa part, M. Pierre Rochat ne démissionne pas et va proposer une motion qui demande le rassemblement progressif des organismes intercommunaux existants et à venir dans une association de communes à buts multiples.

M. Olivier Gfeller, en hommage à la star en forme de la soirée, va essayer d'en faire une agglomérée, c'est-à-dire de faire court.

Par rapport à l'intervention de M. Jean-Pierre Buholzer, dont il partage tout à fait le constat, tout le monde est d'accord, la situation actuellement est difficile. Il ne veut pas revenir sur tous ces constats. Mais le problème si l'on veut rétablir les choses, il faut le faire dans les formes.

La proposition qui est faite d'une intervention du Conseil communal ne correspond pas à ce qui peut être fait. M. Philippe Leuba est déjà nanti du dossier. Les choses suivront leur cours selon la Constitution, quand il sera temps. Il faut éviter de semer encore la confusion sur les démarches à faire parce que l'on ne gagne pas en crédibilité, ce qui est dommage dans cette situation. Il ne faut pas donner à penser que l'on doit être coaché. Mais il faut attendre ce que va faire le gouvernement, qui est l'instance compétente pour réagir dans les temps, une fois les éléments en mains, afin de régler cette situation.

La discussion continue.

M. Jean-Pierre Buholzer n'a qu'une question à poser à M. Pierre Rochat : « Combien de licenciements pour une telle rationalisation ? ». A-t-il fait le calcul ? Cela intéresse M. Buholzer de le connaître. Simplement sur un plan scientifique.

M. le Syndic Pierre Salvi relève que M. Pierre Rochat a énuméré un certain nombre d'affirmations et il se réjouit de les relire à l'occasion du prochain procès-verbal.

Il peut comprendre sa déception par rapport à l'avancée ou au progrès du développement institutionnel de l'agglomération, respectivement des projets à très grands coûts qui peuvent être soutenus par la Confédération, qui ne figurent pas dans les préoccupations premières. Le projet n'est pas dans le premier train, il est dans le deuxième train, il est inscrit, il est reconnu, il existe.

Il va y avoir, encore ce printemps, une deuxième séance au niveau des représentants des territoires concernés par le projet d'agglomération. Puis les Municipalités se détermineront, ensuite de quoi des informations concrètes pourront être données sur l'avancement de ce dossier.

Mais M. Le Syndic Pierre Salvi remercie M. Pierre Rochat, puisque c'est le 1^{er} avril, d'avoir ramené beaucoup le débat à l'eau, que ce soit de l'eau gelée ou en pensant aux poissons et à la galère.

Il tient aussi à dire à M. Jean-Pierre Buholzer, qui a évoqué à plusieurs reprises le fait que la Municipalité de Montreux était une Municipalité de gauche, qu'il ne sait pas d'où il tient cela, dans la mesure où M. Buholzer appartient à un mouvement qui se réclame ni de droite, ni de gauche. Peu importe, cela n'a effectivement pas tellement d'importance.

Prétendre que la Municipalité travaille en votant à trois contre trois et laisser penser que cela peut être son seul mode de fonctionnement, cela est évidemment parfaitement faux.

Comme M. le Syndic Pierre Salvi n'a pas le droit de trahir les délibérations de la Municipalité, il ne commentera pas les votes. Mais comme ils sont six Municipaux, il laisse imaginer les cas de figure qui se rapportent à la situation quand le vote est de trois contre trois. Ceci étant, la Municipalité ne se contente absolument pas d'un consensus mou.

Quant au NED, pour M. le Syndic Pierre Salvi, ce n'est pas un projet social et il souligne que ce propos n'engage que lui. Pour lui c'est un projet culturel avant tout, qui a évidemment quelques volets sociaux.

Enfin, M. le Syndic Pierre Salvi trouve qu'il ne devrait pas y avoir de rapport de force dans un exécutif ou dans un collège de direction, mais plutôt, à son sens, des rapports d'intelligence au service de la collectivité.

La parole n'est plus demandée.

Avant de conclure, M. le Président Salvatore Giannone tient à revenir sur les propos de M. Lionel Winkler concernant la séance PGA du 21 avril. Effectivement c'est un mardi, mais il faut tenir compte qu'elle était prévue un mercredi et qu'elle a dû être déplacée. Il faut aussi prendre en compte la disponibilité de la salle, et malheureusement il n'a pas été possible de fixer une autre date que celle du 21 avril.

M. le Président veut bien demander qui sera présent le 21 avril, pour se faire une idée, mais à son avis, la plupart des Conseillères et Conseillers présents ce soir seront là le 21 avril.

Pour la forme, M. le Président demande aux Conseillères et aux Conseillers qui seront présents le 21 avril de bien vouloir lever la main.

M. le Président déclare que vu le nombre de mains levées, le quorum sera atteint.

M. le Président lève la séance à 21h55.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire suppléante :

Salvatore GIANNONE

Charlotte CHEVALLIER